

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 27 février 2026, 20h

nbre de membres :
afférents au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 12
12 Pour

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphonie ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : M. MERINI Jean-Claude (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; M. MORNIEUX Christian (procuration donnée à WITKOWSKI Yves) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à Mme CHATILLON Tiphonie) ; Mme DEMITRES Rolande.

Date de la convocation
16/02/2026
Date d'affichage
16/02/2026

Absents : M. DONIO Frédéric ; M. SURGERE Clément.

Secrétaire de séance : Mme MARIETTAZ Anne.

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF DE 2026 - BUDGET ANNEXE « MAISON DE LA PRESSE »

Affaire n°13/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mme le Maire expose au conseil municipal les conditions de préparation du Budget Primitif 2026 :

MOUVEMENTS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	40 000,00 €	40 000,00 €
FONCTIONNEMENT	100 403,74 €	100 403,74 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme le Maire, Yvette VALLIN et après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le Budget Primitif du budget annexe « Maison de la Presse » de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

MOUVEMENTS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	40 000,00 €	40 000,00 €
FONCTIONNEMENT	100 403,74 €	100 403,74 €

- **PRECISE** que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M57.
- **PRECISE** que les ouvertures de crédits intervenues depuis le début de l'exercice sont reprises dans le Budget Primitif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Mme le Maire,

Y. VALLIN.

